

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** - (2001)

**Heft:** 138-140

**Rubrik:** Nouvelles fédérales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelles Fédérales

## VOTATIONS

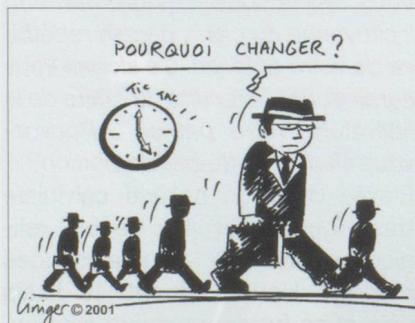
- Le 4 mars, le peuple devra se prononcer sur 3 initiatives : celle des jeunes " Oui à l'Europe ", celle de Denner " Pour des médicaments à moindre prix " et celle de l'Association Transports et Environnement (ATE) " Rue pour tous ".



- Les Suisses rejettent l'initiative demandant la réduction de moitié des dépenses de l'armée par 62,3 % des voix. Les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Jura sont les seuls à avoir dit oui.



- L'initiative " Pour des coûts hospitaliers moins élevés " a été refusée par 82 % de non. Tous les cantons ont refusé l'initiative.



- La nouvelle loi sur le statut des fonctionnaires est acceptée par 66,9 % des voix. Seuls le Tessin et le Jura la refusent. " La majorité a voulu mettre au rancart un statut des fonctionnaires perçu comme poussiéreux, compliqué et rigide ", a commenté Adolf Ogi.
- Succession d'Adolf Ogi. Alors que



tous les partis ont investi des candidats, en réalité n'importe quel citoyen peut poser sa candidature au Conseil fédéral. Il n'est pas nécessaire d'être un élu ou d'avoir milité dans un parti. Le gouvernement helvétique est accessible à tous. Il suffit d'être majeur, de ne pas être sous tutelle, de jouir de toutes ses facultés, d'être Suisse, même un binational peut faire l'affaire. La démarche est simple: il faut adresser sa candidature au secrétariat du Parlement.

## INITIATIVES

- Avant de construire de nouveaux aéroports, il faut mieux exploiter les infrastructures existantes. Tels sont les principes du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) approuvé par le Conseil fédéral. Sur de courtes distances, le rail doit remplacer l'avion. Le plan exclut par ailleurs la construction de nouveaux hydroaérodromes en sus de celui de Lachen/SZ. De ce fait, l'écologiste Franz Weber a retiré son initiative " Pas d'hydravions sur les lacs suisses ".

- Le parti de Blocher (UDC) a réuni 126 000 signatures pour combattre la répartition de l'or de la BNS en faveur d'une Fondation Suisse solidaire. L'initiative veut le consacrer exclusivement à l'AVS.

- Le Conseil fédéral a rejeté l'initiative de l'USS " Pour des places d'apprentissage ". Il juge que le projet de loi qu'il a présenté au Parlement est plus approprié.

- La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du National a accepté une initiative parlementaire du socialiste neuchâtelois Didier Berberat. Le texte propose d'inscrire dans la Constitution que les cantons veillent à ce que la deuxième langue enseignée, après la langue de la région concernée, soit l'une des langues officielles de

la Confédération. C'est une réponse directe à la décision de Zurich et d'autres cantons alémaniques de faire apprendre l'anglais avant le français.

- Le Conseil national a rejeté par 91 voix contre 59 une initiative parlementaire du groupe écologiste demandant un soutien financier de Berne pour favoriser les regroupements de cantons.

- L'écologiste Franz Weber a déposé à la Chancellerie fédérale l'initiative " Les animaux ne sont pas des



choses ", munie de 110 000 signatures. Il s'agit du second texte visant à changer le statut juridique des animaux.

- Par 91 voix contre 55, le National a refusé l'initiative socialiste " Pour la santé à prix abordable " qui demandait que les primes d'assurances-maladie soient les mêmes pour tous les assurés. Le système actuel pèse lourdement sur les familles et les bas revenus.

- L'initiative de la droite dure demandant que le peuple vote sur les initiatives dans les 6 mois en court-circuitant le gouvernement et le Parlement ne sera pas déposée, bien qu'elle ait passé le cap des 100 000 signatures. Une initiative Denner du même genre avait en effet été rejetée en mars.

- L'initiative de l'UDC " Contre les abus dans le droit d'asile " a formellement abouti. La Chancellerie fédérale a dénombré 107 438 signatures valables.

## RÉFÉRENDUM

- Un comité bourgeois emmené par Christoph Blocher s'élève contre l'engagement de soldats suisses armés pour des missions de promotion de la paix à l'étranger. Il a lancé

le référendum contre la révision partielle de la loi sur l'armée adoptée en vote final par le Parlement. Cette révision partielle apparemment anodine sert d'antichambre à l'intégration de la Suisse à l'ONU, à l'OTAN et finalement à l'UE, a déclaré Ch. Blocher.

## **ÉLECTION**

• Par 152 voix contre 86, L'Assemblée fédérale a élu Anne-Marie Huber-Hotz/PRD/ZG, au quatrième tour de scrutin, comme Chancelière de la Confédération, devant Achille Casanova/PDC/TI.

## **FINANCES**

• Le Conseil des États ne débattra pas avant juin 2001 de l'utilisation des réserves d'or de la BNS. Il traitera ainsi de l'entier du dossier y compris la Fondation Suisse solidaire. Selon un sondage, 56,3 % des Suisses seraient favorables à un octroi exclusif des réserves excédentaires d'or à l'AVS, contre 43,7 % défavorables à cette idée.

• Le nouveau régime financier ne comportera pas de nouvelle taxe sur l'énergie a déclaré Kaspar Villiger. Le délai est trop court pour présenter un nouveau projet d'ici à 2006. Un nouveau projet serait ressenti comme un coup de force après le non du peuple du 24 septembre dernier.

• Le Conseil fédéral a décidé de majorer l'impôt sur les cigarettes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'augmentation est de 10 ct. par paquet. Cet impôt sert au financement de l'AVS.

• Actuellement et depuis des lustres les couples mariés paient parfois jusqu'au double d'impôt fédéral direct (IFD) qu'un couple de concubins aux revenus identiques. Le projet de réforme de l'imposition des familles prévoit que tous les ménages devraient bénéficier de réductions, mais les concubins passeront à la caisse. Pour fixer le taux d'imposition des couples, le revenu total du ménage sera divisé par 1,9.

• La Confédération pourra dépenser 160 millions de francs pour ses bâtiments l'an prochain. La somme la plus importante, 33 millions de francs servira à acquérir un

immeuble au centre de Berne. L'État y transférera la Commission fédérale des banques et l'Office fédéral des assurances privées.

- Le Conseil fédéral propose de rejeter l'initiative USS qui veut créer un impôt sur les gains en capitaux. Cet impôt est trop compliqué à percevoir et pas assez juteux. Une année, la bourse est en hausse et l'impôt rentre, l'année suivante, la bourse baisse et il faut rendre les fonds perçus ! Un impôt sur les gains en capitaux ne saurait coexister avec un impôt sur la fortune tel que le pratiquent les cantons. Des pays comme l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon et le Portugal ne connaissent pas d'impôt sur la fortune. Celui-ci rapporte tout de même plus de 3 milliards aux cantons. Une taxation des gains de participation est en revanche à l'étude.
- Contrairement aux prévisions, les finances fédérales présenteront un excédent de recettes substantiel en lieu et place du déficit de 1,8 milliard de francs inscrit au budget.

• Une délégation suisse emmenée par Kaspar Villiger s'est envolée pour l'Azerbaïdjan pour y conclure un accord bilatéral sur le commerce et la coopération économique. K. Villiger visitera en outre le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et la Kirghizistan. Ces pays font partie, avec la Pologne, du groupe de vote de la Suisse au sein des institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international et Banque mondiale).

## **DÉFENSE, PROTECTION DE LA POPULATION**

- Le Conseil national refuse d'exonérer de la taxe militaire les hommes inaptes au service. Par 96 voix contre 40, il a rejeté une initiative de Josef Zisyadis (PdT/VD). Les personnes handicapées recevant une rente ou une allocation pour imposent de l'AI sont déjà exonérées ; quant aux objecteurs de conscience ils ont la possibilité d'accomplir du service civil.
- Contre l'avis d'Adolf OGI, le Conseil national a rejeté un postulat

réclamant la transparence des dépenses de la défense nationale. Une étude réalisée par le Département de la Défense démontre que l'armée ne coûte pas 5 milliards comme on l'a toujours déclaré, mais 9,3 milliards si l'on compte les coûts à la charge des cantons, des communes et de l'économie.

- Le GSsA (Groupe pour une Suisse sans armée) combat aussi la révision de la loi sur l'armée par référendum.
- Les 160 militaires suisses volontaires poursuivront leur service d'appui logistique au Kosovo dans le cadre de la KFOR. Ils resteront une année de plus. Le Conseil fédéral a débloqué 27 millions.
- L'armée liquide le mousqueton Mq 31. Pour la Suisse romande c'est le Liq'Shop de l'Arsenal de Morges qui vend 80 francs le mousqueton et 100 francs avec la baïonnette. Remarquons que l'armée défend activement les langues nationales en affublant ses magasins d'une appellation anglaise. (Fax (021) 801 26 21, et listes complètes sur Internet : <http://www.armee.ch>).

## **JUSTICE & POLICE**

- Le Conseil fédéral veut dé penaliser l'usage du cannabis. Outre la consommation, l'achat, la possession, la culture de marijuana pour un usage personnel échapperont au contrôle de la police. Le projet de loi définitif devrait être prêt en mars 2001.
- Ruth Metzler a fait part de la position du Conseil fédéral sur l'extrémisme de droite. Il faut le prendre au sérieux, mais sans le dramatiser. Les groupements racistes ou l'importation de matériel de propagande ne seront pas interdits. Jusqu'à présent ni atteinte à l'ordre public, ni atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure par les mouvements néonazis et les skinheads ne sont d'une gravité qui justifierait une interdiction. Ruth Metzler changerait d'avis si la situation venait à s'aggraver. Le Gouvernement a chargé le DJP de présenter des mesures concrètes sur 5 points : 1<sup>er</sup>, créer un fichier qui contient tous les actes d'hooliganisme commis en Suisse ; 2<sup>e</sup>, rendre punissables la propagande, les▶

# Nouvelles Fédérales

► gestes et les symboles relevant de l'extrême droite et du racisme ; 3<sup>e</sup>, interdire d'entrée en Suisse les extrémistes de droite notoires venant de l'étranger ; 4<sup>e</sup>, surveiller les communications par postes, téléphone ou e-mail des extrémistes de droite ; 5<sup>e</sup>, retirer la réserve concernant la liberté d'opinion qu'avait émise la Suisse dans la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le DFA devra étudier les moyens de lutte contre l'extrémisme violent international, notamment celui qui se propage par Internet.

- Le Conseil national a étendu la protection des enfants qui sont victimes d'exploitation sexuelle. Les jeunes entre 16 et 18 ans devraient bénéficier des mêmes garanties que leurs cadets dans la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infraction. L'âge pris en compte est celui de la victime au moment de l'ouverture de la procédure pénale.
- La Conseillère fédérale Ruth Metzler et son homologue égyptien Farouq Seif el Nasr ont signé au Caire un traité d'entraide en matière pénale. C'est le premier traité de ce genre signé avec un État arabe.
- Le DFJP va appliquer la réforme adoptée en décembre 1999 par le Parlement. Il est prévu de transférer à la Confédération les enquêtes sur les cas complexes de grande criminalité. Les autorités fédérales seront ainsi compétentes dans les domaines de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent et de la corruption. Le projet devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Les enquêtes sur la grande criminalité seront la tâche centrale du Ministère public de la Confédération. 425 nouveaux collaborateurs devront être engagés d'ici à 2004. Coût total de l'opération : 80 millions de francs.

- Le projet de réforme du gouvernement prévoit 14 ministres pour les 7 sages. Les ministres délégués seront désignés par le Conseil fédéral qui aura aussi le pouvoir de les révoquer. Leur désignation sera confirmée en bloc par l'Assemblée fédérale en début de législature. Leur mandat s'éteindra en même temps que celui du chef de départe-

ment. Les ministres délégués participeront aux séances du Conseil fédéral, du moins pour les affaires qui les concernent, mais ils n'auront pas le droit de voter. Le Conseil fédéral tient au principe de la collégialité comme à la prunelle de ses yeux.

## DÉCISIONS

• Le Conseil fédéral a :

- reconnu l'Université de la Suisse italienne comme université ayant droit aux subventions fédérales. Le Tessin devient le 9e canton universitaire
- approuvé le rapport sur la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant. Environ 1,4 million d'enfants vivent en Suisse.
- adapté les montants limites de la prévoyance professionnelle. La rente minimale de l'AVS est augmentée de 25 francs. La limite de revenu inférieure, auparavant à 24 120 francs est portée à 24 720 francs. La limite supérieure passe de 72 360 à 74 160 francs.
- modifié l'ordonnance sur la Convention américano-suisse de double imposition. Les Américains de Suisse s'acquittant d'un impôt à la source sur le rendement de titres américains seront dès cette année soumis à une nouvelle réglementation.
- mis en consultation jusqu'au 31 janvier un projet de loi qui règle le commerce des biens culturels. Ce texte concrétise les obligations fixées par une convention de l'Unesco de 1970.
- autorisé l'Entreprise suisse d'armement à vendre 1 000 tubes de canon à l'Ukraine pour équiper des chars d'assaut.
- nommé le colonel bernois Hans Wegmüller, officier de milice, premier directeur du Service de renseignement stratégique démilitarisé.
- nommé le Vaudois Jean-Luc Vez, 43 ans, à la tête de l'Office fédéral de la police.
- alloué 20 millions supplémentaires au CICR. Ce crédit qui porte à 100 millions la contribution suisse est destiné aux pays en proie à une crise humanitaire.
- Le Conseil national a adopté par



131 voix contre 17 et 26 abstentions le budget 2001 de la Confédération qui prévoit un déficit de 36 millions.



• Le Conseil des États a accepté sans opposition un postulat visant à garantir au personnel médical le droit de refuser de participer à une interruption volontaire de grossesse.

## TRIBUNAL FÉDÉRAL

• L'Assemblée fédérale a élu par 174 voix sur 180 le Bernois Hans Peter Walter/RD, président du Tribunal Fédéral en 2001 et 2002.

• Porno pédophile. Swiss Online devra divulguer le nom d'un client suspecté d'avoir diffusé des images de pornographie enfantine sur un site Internet en mai 1999. Pas de droit au secret.

• Le TF a cassé la décision d'un magistrat grison. Dans le cadre de mesures protectrices, le juge avait jugé superflu d'entendre 4 enfants dont le cadet a neuf ans et demi avant de les confier à leur mère. Il n'y a aucune raison de ne pas auditionner les enfants et un enfant de neuf ans et demi peut être entendu par la justice.

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses

**Henriette Germain-Nicolet**